

L'AFDIAG

L'AFDIAG (Association Française Des Intolérants Au Gluten) accompagne les malades coeliaques et les hypersensibles* au gluten depuis de nombreuses années.

COACHING TELEPHONIQUE PERSONNALISE SUR RDV

Lundi : 9h00 - 12h00 & 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h00 - 12h00
Mail : afdiag@gmail.com



XPERTMODS AFDIAG

La première plateforme bicéphale de formation dédiée à l'éducation à la santé pour apprenants et formateurs au service des intolérants au gluten.

VIE100GLUT'

Etude visant à améliorer le quotidien des personnes qui suivent un régime strict sans gluten en apportant des solutions efficaces afin d'améliorer leur qualité de vie.



STAGES D'EDUCATION NUTRITIONNELLE 9-12 ANS ET 13-17 ANS

Ces stages ont pour objectifs d'informer et de rompre l'isolement des enfants et des adolescents intolérants au gluten.

SEJOUR DE DECOUVERTE ADULTE

Ce séjour comprend des excursions et autres activités (ateliers cuisine, échanges, convivialité, randonnées, etc), en présence des équipes médicale et éducative des stages.



RENCONTRES CONVIVIALES

Les délégués de l'AFDIAG organisent des rencontres en région pour favoriser les partages d'informations sur les pathologies liées au gluten (promenades, pique-niques et conseils proposés pour acquérir de bons réflexes nutritionnels).

REPRESENTATIONS

Présence sur divers colloques, symposiums, forums, qu'ils soient médicaux, nutritionnels ou grand public.
Membre fondateur du DigH@cktion.
Membre de l'AOECS (Association Of European Coeliac Societies) : 38 associations qui défendent les intérêts des intolérants au gluten dans toute l'Europe.

ACCUEIL TELEPHONIQUE DU SECRETARIAT

 afdiag@gmail.com

 PERMANENCE TELEPHONIQUE
01 56 08 08 22

 Mercredi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h00 - 12h30

 www.afdiag.fr



SUIVEZ-NOUS



1 rue des Gâtines • 75020 PARIS



AFDIAG
Association Française
des Intolérants au Gluten

ET SI C'ETAIT UNE INTOLERANCE AU GLUTEN ?



AFDIAG
Association Française
des Intolérants au Gluten

* **Hypersensible** : Une hypersensibilité au gluten peut être détectée par des symptômes évocateurs de troubles fonctionnels digestifs chez des sujets diagnostiqués non-coeliaques et non-allergiques, mais qui se trouvent améliorés par le régime sans gluten.

LA MALADIE COËLIAQUE

La maladie coéliqua, **c'est l'intolérance permanente au gluten**. Cette maladie auto-immune provoque une **destruction des villosités de l'intestin grêle**.



700 000 personnes seraient atteintes en France (Cette maladie concerne 1% à 2% de la population). **Seulement 10% à 20%** de ces personnes seraient diagnostiquées.



La maladie coéliqua se déclare à **n'importe quel âge de la vie**.



2/3 des malades coéliquas sont **des femmes**.



Les symptômes sont variés (digestifs et/ou extra-digestifs).



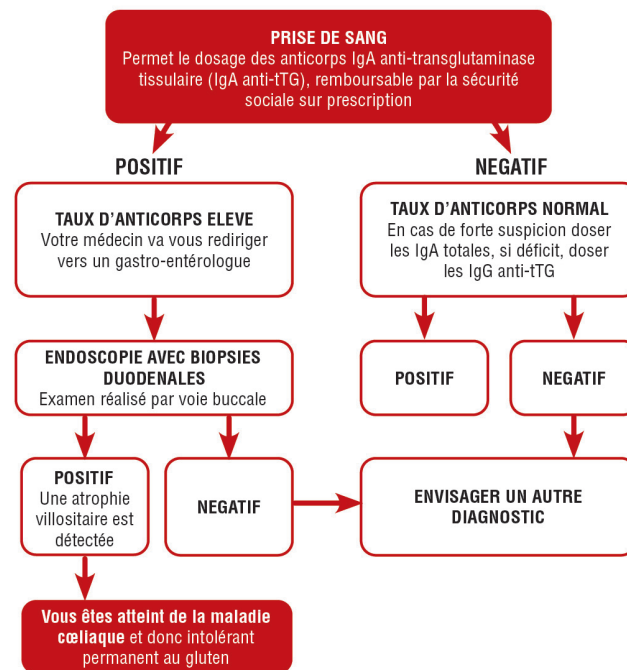
Il n'existe **pas de médicament**. Le seul **traitement** est le **régime sans gluten strict et à vie**.

LE DIAGNOSTIC DE LA MALADIE

Attention : Les **tests d'intolérances alimentaires, immunotests ou tests urinaires** se répandent mais n'ont **aucune validité scientifique**.



La première étape du diagnostic de MC repose sur la recherche d'anticorps sériques spécifiques de la maladie dans le sang, les IgA anti-transglutaminase. La confirmation se fait par des biopsies sur la partie haute de l'intestin grêle (duodénum) par voie endoscopique.



BON A SAVOIR

- Le bilan biologique doit être effectué avant tout régime sans gluten sans quoi les résultats pourraient être faussés.
- Les tests de biologie mentionnés ci-dessus, réalisés dans un laboratoire d'analyses, sont pris en charge par l'assurance maladie.
- Une fois le diagnostic confirmé par un gastro-entérologue, la maladie coéliqua est reconnue comme ALD non exonérante*. La demande de prise en charge de produits sans gluten peut être envoyée à la caisse d'assurance maladie.

Consulter notre article sur : <https://www.afdiag.fr/au-quotidien/remboursement-des-produits-sans-gluten/ Application Ameli> : Pour faire une demande de remboursement des produits sans gluten avec l'application du compte Ameli.
*ALD non exonérante : le statut d'ALD non exonérante signifie que les soins sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Elle prend également en charge en cas de maladie coéliqua, 60% du prix des produits sans gluten au taux LPPR.

LA CONSULTATION



VOUS PENSEZ ETRE INTOLERANT AU GLUTEN ?



CONSULTEZ VOTRE MEDECIN GENERALISTE !

BON A SAVOIR

NE DEBUTEZ PAS UN REGIME SANS GLUTEN AVANT D'AVOIR FAIT LES EXAMENS

(voir arbre diagnostique page 3).